Le proverbe : nom ou phrase ?

CHRISTINE MICHAUX
Université Libre de Bruxelles

1. INTRODUCTION

Le but de cet article est de s'interroger sur le type de représentation sémantique qu'il convient d'attribuer à l'énoncé proverbial. Le problème se pose dans les termes suivants : les tentatives de définition du proverbe se font souvent par le biais d'un rapprochement avec d'autres entités linguistiques. L'analyse de ces essais définitoires permet de mettre en avant deux conceptions — à priori divergentes — du proverbe : une conception nominale — courant principalement représenté par G. Kleiber (1989, à paraître) — qui fait du proverbe un nom commun, et une conception propositionnaliste — courant principalement représenté par J.-C. Anscombre (1989, 1994) — qui fait du proverbe une phrase.

Du strict point de vue de la représentation sémantique, ces deux définitions du proverbe ne poseraient aucun problème si elles restaient le reflet d'une position tranchée. En effet, dans ce cas, soit on souscrit à l'idée que le proverbe est un nom, et alors il s'inscrit dans le triangle sémantique classique « signe linguistique — référent — concept » ; soit on soutient que le proverbe est une phrase, auquel cas, il s'inscrit dans la relation sémantique ternaire « signe — référent — forme logique ».

La position ambiguë des deux auteurs rend cependant les choses moins simples. En effet, tous deux semblent considérer que le proverbe participe à la fois du nom et de la phrase. C'est ainsi que Kleiber, tout en faisant du proverbe une dénomination métalinguistique, souligne son caractère de signe-phrase. C'est ainsi également qu'Anscombre, tout en défendant l'idée que le proverbe est une proposition générique, lui reconnaît le statut de dénomination métalinguistique.

Le problème qui se pose est alors le suivant : si, comme le soutiennent Kleiber et Anscombre, le proverbe relève à la fois du nom et de la phrase, quel type de représentation sémantique est-il concevable de lui attribuer ? Les pages qui suivent tentent de répondre à cette question.

2. UNE CONCEPTION NOMINALE DU PROVERBE

Georges Kleiber (1989, à paraître) émet l'hypothèse que le proverbe est une « dénomination métalinguistique », un nom-*name* : le proverbe dénommerait au même titre que le nom commun. Selon cette conception, le proverbe présenterait les quatre critères définitoires de la relation de dénomination métalinguistique[1].

[1] Le peu d'espace dont je dispose ici ne me permet pas d'exposer de façon détaillée les critères définitoires de la relation de dénomination. Pour une définition plus précise, on se reportera aux travaux de Kleiber (1984, 1989).

Tout d'abord, pour qu'un proverbe puisse être utilisé pour faire référence à un objet x, il faut qu'ait eu lieu un « acte de dénomination préalable » (Kleiber, 1984 : 79). En d'autres termes, il faut qu'un lien référentiel particulier ait été préalablement instauré entre l'objet-référent x quel qu'il soit et le signe linguistique proverbial X. Il existe dès lors une convention référentielle unissant le proverbe en tant que signe à son référent. Pour reprendre la mise en parallèle avec les noms communs, le proverbe *Qui va à la chasse perd sa place* serait conventionnellement lié à un ensemble déterminé d'entités extralinguistiques[2], tout comme le signe *collier* est conventionnellement lié à l'ensemble des entités extralinguistiques « collier ».

Deuxièmement, le proverbe en tant que signe linguistique se caractériserait par sa fixité formelle. En effet, pour Kleiber, le proverbe est une unité codée à la forme rigide qui n'admet pas de variations paraphrastiques : « le proverbe *Qui dort dîne* perd son statut de proverbe, lorsqu'il est changé en *Qui dort bouffe/mange/déjeune/soupe* ; *Qui roupille/sommeille dîne*; *Qui pique un roupillon se remplit la panse* ; Les dormeurs dînent ; *Qui dort est un dîneur ; Les dormeurs sont des dîneurs* ; *Le sommeil tient lieu de dîner* » (Kleiber, 1989 : 236). Cette codification proverbiale serait à rapprocher de la fixité formelle des noms communs qui, s'ils sont formellement modifiés, ne réfèrent pas à la même entité extralinguistique. En effet, le signe [kole], s'il est transformé en [kolje], ne renvoie pas au même référent.

Troisièmement, l'association référentielle dénominative « proverbe — référent » serait une association mémorisée, et donc codée. L'idée de code s'établit à partir de la stabilité des mécanismes qui permettent de reconnaître qu'un objet particulier appartient à telle classe d'objets plutôt qu'à telle autre. Le lien qui unit le nom *collier* à une entité extralinguistique particulière est codé, parce que le signe linguistique est associé, dans la mémoire encyclopédique des locuteurs, à un ensemble fixe de traits pertinents qui définit ce qu'un objet particulier doit présenter comme caractéristiques pour porter le nom *collier*. Dans le cas du proverbe, la constance de la relation référentielle serait assurée par la non-compositionalité du sens : « l'idée est que toute dénomination métalinguistique n'est une réelle dénomination que parce qu'elle n'est pas totalement transparente ou complète. [...] Une séquence d'items n'est donc une dénomination, c'est-à-dire une unité codée ou préconstruite, que si le sens qui lui est conventionnellement assigné n'est pas entièrement construit à partir de la seule combinaison qu'elle comporte. Il en résulte que l'interprétation standard d'un proverbe n'est jamais entièrement donnée par son sens compositionnel [...] » (Kleiber, 1989 : 238).

Finalement, proverbe et nom commun réfèreraient par le biais d'un mécanisme référentiel identique. Kleiber distingue deux processus référentiels : un processus direct — caractéristique des noms propres — qui unit un signe à un référent, et un processus indirect — caractéristique des noms communs — qui associe un signe à un référent via un concept rassembleur d'occurrences. Dans le cas du processus direct, le signe linguistique renvoie directement à une seule entité spatio-temporellement déterminée. Dans le cas du processus indirect, le signe linguistique renvoie à un ensemble potentiel de référents extralinguistiques qui se définit via la conformité de ces référents extralinguistiques au concept associé. Le proverbe se rangerait du côté des noms communs. Il serait associé à un concept rassembleur d'occurrences, via lequel se calculerait l'ensemble virtuel de ses référents extralinguistiques.

Dès lors que l'on accepte avec Kleiber que le proverbe est une dénomination métalinguistique[3], on inscrit nécessairement celui-ci dans une relation sémantique classique à trois pôles : « signe » référent — concept ». L'étape suivante consiste alors à vérifier si l'usage proverbial peut être décrit en respectant les limites de ce cadre théorique. Or, après analyse, il apparaît que la seule définition en termes de concept est un outil théorique trop pauvre pour rendre compte de la sémantique proverbiale. Plusieurs arguments vont dans ce sens.

---

[2] Je laisse de côté le problème de la nature de ces entités extralinguistiques.

[3] L'espace qui m'est imparti ne me permet pas d'entrer dans une critique de chacun des arguments de Kleiber. Pour remplir l'objectif de cet article, je partirai du postulat que la position de Kleiber est tenable et montrerai ensuite les difficultés que cette position engendre par le choix de la représentation sémantique qu'elle implique.

Tout d'abord, l'interprétation d'un proverbe ne passe pas nécessairement par la convocation d'un concept. Lorsqu'un locuteur est confronté à un énoncé proverbial qu'il ne connaît pas — par exemple, un proverbe en langue étrangère —, il lui est souvent possible d'accéder à l'interprétation de ce proverbe en ayant simplement recours à la compositionalité du sens de l'énoncé en question. Il suffit de consulter les corpus étrangers pour s'en convaincre. Je ne citerai qu'un exemple pour illustrer mon propos. Il existe un proverbe nigérian qui — en traduction française — dit *Si un chien parvient à détacher un seul fruit d'une grappe de fruits de palmier, il n'a pas peur du porc-épic*[4]. Contrairement à ce qu'on pourrait croire à première vue, l'opacité de ce proverbe ne tire pas son origine d'un sens non-compositionnel mais plutôt d'un problème encyclopédique. En effet, dès que l'on sait que le fruit du palmier se présente sous forme de grappes épineuses, l'énoncé prend tout son sens. Notons en outre que le fait de passer par un calcul du sens ne constitue pas nécessairement un obstacle à l'identification du statut proverbial de l'énoncé. Le « décalage » métaphorique peut en effet constituer un indice à lui seul, en obligeant l'interprétant à recontextualiser ce qui lui est dit. L'échange suivant illustrera mes dires :

(A) : Dimanche, je suis invité à un cocktail d'ambassade. Je m'y sens toujours mal à l'aise. Ces gens sont si snobs.
(B) : Si tu te rends chez les grenouilles, accroupis-toi[5].

L'absence de grenouilles dans le corps diplomatique (ou, en d'autres termes, le décalage métaphorique) oblige A à réinterpréter l'intervention de B. La position accroupie étant un trait quintessentiel des grenouilles, A comprend alors sans peine qu'il faut savoir s'adapter aux circonstances et se confondre avec les gens que l'on fréquente. Dans les exemples précités, il y a donc interprétation, voire même reconnaissance proverbiale, et ce, indépendamment de l'existence d'un concept dans la mémoire à long terme de l'interprétant.

Par ailleurs, en associant au sens du proverbe un concept — aussi complexe soit-il —, on ne laisse aucune place pour une forme logique, c'est-à-dire un ensemble logiquement structuré de concepts. Dès lors que l'on n'a pas de forme logique, on se trouve dans l'incapacité de motiver un certain nombre des usages proverbiaux :

1) S'il n'y a pas de forme logique, il n'y a pas non plus possibilité d'explicitations (Franken, 1995)[6].
2) Sans forme logique, on est incapable d'expliquer les variations temporelles que peuvent subir les proverbes. Même si ces variations sont limitées — les proverbes sont et restent des vérités générales non-événementielles — elles existent (voir Anscombre, 1994) et il faut pouvoir en rendre compte.
3) Sans forme logique, on ne peut rendre compte de la possibilité qu'ont les proverbes d'entrer dans des complétives. J'ai testé ailleurs (Michaux, 1995) la résistance des proverbes à se combiner avec certains verbes. Il ressort de cette étude que les proverbes ont effectivement la capacité de faire office de complétive pour certaines catégories de verbes. Par exemple, et pour autant que le sens du proverbe le permette, il est possible d'enchâsser un proverbe dans une construction à verbe de perception : *J'entends que qui dort dîne. J'entends / Je vois que plus on est de fous plus on rit.*
4) Sans forme logique, on ne peut rendre compte de la possibilité qu'ont les proverbes de se combiner avec des verbes d'attitude propositionnelle. Des exemples comme *Je trouve qu'abondance de biens ne nuit pas*, *Je regrette que les loups ne se mangent pas entre eux* posent

[4] Je tire cet exemple de Messenger (1965 : 307).

[5] Traduction française d'un proverbe nigérian. Je tire cet exemple de Messenger (1965 : 307).

[6] En ceci, je m'oppose à Gouvard (1996), qui considère que les proverbes peuvent avoir des explicitations tout en n'ayant pas de forme logique.

problème si on fait du proverbe une dénomination, car on ne voit pas comment on pourrait rendre compte d'une attitude propositionnelle par rapport à un concept. Même si l'attitude propositionnelle d'un locuteur qui énonce de telles phrases reste encore à déterminer, il est évident que ce locuteur adopte une attitude qui ne saurait être réduite à une simple énonciation.

3. UNE CONCEPTION PROPOSITIONALISTE DU PROVERBE

Anscombre (1989, 1994) fait du proverbe une proposition générique. A l'origine, c'est indirectement qu'il s'intéresse au proverbe puisque son objet d'investigation premier est le topos, pilier de la Théorie des Topoï, évolution directe de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue qu'il développe avec Ducrot. C'est dans ce cadre qu'il émet l'hypothèse que tous les proverbes sont des topoï, même si tous les topoï ne s'expriment pas en langue sous forme proverbiale.

Anscombre développe une série d'arguments pour justifier le rapprochement du proverbe et du topos. Parmi ceux-ci, on retrouve l'idée que proverbe et topos fonctionnent de façon identique dans les enchaînements argumentatifs. Anscombre soutient en outre que le proverbe possède les mêmes propriétés internes que le topos. Il considère, d'une part, que l'énoncé proverbial présente la forme binaire caractéristique du topos. D'autre part, il affirme que le proverbe et le topos exprimé linguistiquement se rangent dans la catégorie des phrases génériques typifiantes à priori, c'est-à-dire des phrases génériques présentant des faits ou des propriétés comme vrais de façon générale, indépendamment du locuteur.

Pour justifier ses dires, Anscombre compare proverbes et phrases génériques typifiantes à priori en les insérant dans des environnements linguistiques identiques. Constatant entre autres que les proverbes — tout comme les phrases génériques typifiantes à priori — se combinent mal avec l'expression performative d'opinion *Je trouve que* (**Je trouve que les cordonniers sont les plus mal chaussés* ; **Je trouve que les castors construisent des barrages*), ainsi qu'avec les adverbes d'énonciation (**Sincèrement, les cordonniers sont les plus mal chaussés* ; **Sincèrement, les castors construisent des barrages*), Anscombre conclut à la généricité proverbiale.

Dès lors que l'on accepte avec Anscombre que le proverbe est une proposition générique[7], on ne peut définir la sémantique proverbiale qu'à partir de la relation ternaire « signe linguistique — référent — forme logique ». Si les limites de ce cadre théorique permettent bien d'expliquer les usages proverbiaux dont il a été question dans la section 2, en revanche elles ne permettent pas d'intégrer les arguments de Kleiber en matière de fixité référentielle. En effet, en l'absence d'une association proverbe — concept, on se voit contraint d'abandonner l'idée que l'énonciation d'un proverbe est susceptible de convoquer une représentation mentale préconstruite, directement disponible dans la mémoire à long terme du locuteur. Il faudrait alors accepter l'idée — pour le moins contre-intuitive — que l'interprétation d'un proverbe s'effectue systématiquement par le biais de la construction compositionnelle du sens du proverbe énoncé.

4. LE PROVERBE : NOM ET PHRASE

A ce stade de nos recherches, il apparaît qu'en restreignant la définition du proverbe soit au cadre théorique nominal, soit au cadre théorique propositionaliste, on ne se donne pas les moyens d'expliquer de façon cohérente les différents usages proverbiaux. Par ailleurs, une lecture attentive des écrits de Kleiber et d'Anscombre nous pousse à relativiser les conceptions — à première vue tranchées — des deux auteurs. D'une part, Anscombre reconnaît au proverbe-topos le statut de

[7] Je limiterai mon analyse aux difficultés que rencontre la théorie d'Anscombre par rapport au problème de la représentation sémantique des proverbes. Pour une approche critique des différents arguments d'Anscombre, voir Michaux (1997, 1998).

dénomination (1994 : 104) ; d'autre part, Kleiber affirme : « En tant que phrase, [le proverbe] ne devrait pas être signe (ou unité codée), puisque l'interprétation d'une phrase est une construction et non un donné préalable. En tant que dénomination, il est néanmoins une unité codée, c'est-à-dire un signe. Un signe-phrase donc, qui possède les vertus du signe sans perdre pour autant son caractère de phrase » (1989 : 239).

Kleiber et Anscombre ne s'intéressent toutefois pas aux conséquences théoriques qu'entraîne une conception « mixte » du proverbe. En effet, si le proverbe participe à la fois du nom et de la phrase, il reçoit nécessairement une description sémantique à quatre pôles (signe — référent — concept — forme logique), dont il faudrait pouvoir justifier la légitimité. Pour ce faire, il me paraît opportun d'introduire la notion d'hypostase telle qu'elle est définie par A. Coupez (1980) dans son abrégé de grammaire rwanda.

Pour ce dernier, l'hypostase est « un processus de transposition d'une forme dans une catégorie autre que la sienne. Elle constitue un principe de dérivation qui [en rwanda] sert le plus souvent à former un substantif à partir d'un autre mot, mais qui, dans certaines circonstances, opère au-dessous ou au-dessus du niveau de mot » (1980 : 267). Le principe d'hypostase est comparable au métamorphisme de E. Benveniste (1974), puisqu'il s'agit dans les deux cas d'un processus de transformation d'une catégorie grammaticale à une autre. Benveniste se concentre sur la fonction virtualisante du nouveau composé : « Dès lors que la proposition est transformée en composé et que les termes de la proposition deviennent les membres du composé, la prédication est mise en suspens, et l'énoncé actuel devient virtuel » (1974 : 161). Pour lui, une fois le métamorphisme achevé, le signe linguistique appartient à une « forme nouvelle », phénomène qui s'accompagne de « la réduction inévitable des latitudes d'expression [de la forme initiale] » (1974 : 161). Les données de Coupez permettent de franchir une étape supplémentaire. En effet, dans le corpus rwanda, la transposition de catégorie peut aller de pair avec l'acquisition de morphèmes de la nouvelle catégorie. Par exemple, une proposition syntaxique comme *dépecer les flancs* peut devenir un nom (*rhumatismes*) tout en acquérant certaines propriétés du niveau supérieur (dans ce cas, des propriétés tonales et morphologiques).

Si l'on projette ces données sur le corpus proverbial, on obtient le schéma explicatif suivant : le niveau inférieur du proverbe — le niveau phrastique — serait hypostasié à un niveau supérieur — celui du nom. Cette transposition de catégorie s'accompagnerait d'un gain des propriétés de la forme nouvelle. En d'autres termes, le proverbe-phrase serait associé à un concept, caractéristique des noms. Par ailleurs, le proverbe-nom conserverait les propriétés du niveau inférieur — celui de la phrase — en acceptant notamment certaines modifications syntaxiques.

Grâce à la notion d'hypostase, il est alors possible d'expliquer la possibilité des détournements de proverbes (*Qui veut voyager loin ménage sa fortune*), qui combinent à la fois l'accès au concept du proverbe-source (niveau nominal) et la modification de la forme logique du proverbe-source (niveau phrastique). En effet, le proverbe est un nom ; par conséquent, son énonciation convoque une représentation mentale préconstruite. Mais, à un niveau inférieur, le proverbe est aussi une phrase, et il se voit donc associer une forme logique qui permet l'accès au calcul compositionnel du sens de l'énoncé. Les détournements de proverbes agissent sur cette forme logique, tout en jouant sur la convocation du concept associé au proverbe dans sa version canonique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSCOMBRE, J.-C. (1989) : « Théorie de l'argumentation, topoï et structuration discursive », *Revue Québecoise de Linguistique*, 18/1 : 13-56.

---- (1994) : « Proverbes et formes proverbiales : valeur évidentielle et argumentative », *Langue Française*, 102 : 95-107.

BENVENISTE, E. (1974) : *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard.

COUPEZ, A. (1980) : *Abrégé de grammaire rwanda*, Butare : INRS.

FRANKEN, N. (1995) : « Sur les détournements de proverbes », rapport de recherches n°3 du Projet ARC « Typologie textuelle et théorie de la signification », Université libre de Bruxelles.
GOUVARD, J.-M. (1996) : « Les proverbes dans *Le paysan parvenu* », actes du colloque « Nouveaux regards sur *Le paysan parvenu* », Université de la Sorbonne.
KLEIBER, G. (1984) : « Dénominations et relations dénominatives », *Langages*, 76 : 77-94.
---- (1989) : « Sur la définition du proverbe », dans G. Gréciano, éd., *Phraséologie contrastive. Actes du Colloque International Europhras 88*, Université des Sciences Humaines de Strasbourg. 233-252.
---- (à paraître) : « Les proverbes : des dénominations d'un type très très spécial ».
MESSENGER, J.C. Jr (1965) : « The Role of Proverbs in a Nigerian Judicial System », dans A. Dundes (éd.), *The Study of Folklore*, Englewood Cliffs (N.J.) : Prentice-Hall, 299-307.
MICHAUX, C. (1995) : « Parémies, collocations verbales et actes de parole ou comment les verbes aident à la classification et à la maîtrise des proverbes », rapport de recherches n°3 du Projet ARC « Typologie textuelle et théorie de la signification », Université libre de Bruxelles.
---- (1997) : « Le proverbe dans la théorie de la polyphonie », *Paremia*, 6 : 393-398.
---- (1998) : « Proverbe et jugement individuel : deux incompatibles ? », *Orbis Linguarum*, 8 : 129-138.